

Feuille de directives sur l'emploi sécuritaire

Cette feuille de directives sur l'emploi sécuritaire [FDES] de ROCKWOOL est fournie pour les articles manufacturés qui sont ni réglementés par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200, ni par le Règlement sur les produits dangereux au Canada SOR/2015-17 [SI^{MD}UT 2015].

ROCKWOOL fournit cette FDES pour donner des directives sur l'emploi et la manipulation sécuritaires.

1. Identification de l'article

Nom du produit Isolation en laine minérale à liant en résine

Famille de produits	Identification du produit	Utilisation prévue
I.	AFB evo	Pour l'application aux planchers et murs intérieurs
II.	COMFORTBOARD ^{MC} , COMFORTBATT ^{MD} , SAFE'N'SOUND ^{MD} , AFB ^{MD} , CAVITYROCK ^{MD} , CURTAINROCK ^{MD} , ROCKBOARD ^{MD} , ROXUL Plus ^{MD} , SAFE ^{MD}	Applications à l'intérieur et à l'extérieur
III.	MONOBOARD ^{MD} , TOPROCK ^{MD} DD, TOPROCK ^{MD} DD MULTIFIX	Isolation ou plaques de revêtement isolant de toiture supérieures à toute autre isolation
IV.	MONOBOARD ^{MD} PLUS, TOPROCK ^{MD} DD Plus	Pour l'application sur des toitures à pente douce
IV.	CONROCK ^{MD} , FABROCK ^{MC}	OEM

Fabricant ROCKWOOL

Numéro de téléphone de la compagnie	Canada	États-Unis
	8024 Esquesing Line Milton, Ontario Canada L9T 6W3	4594 Cayce Rd Byhalia MS 38611 États-Unis

Company Phone Number 1-800-265-6878
1-877-823-9790 (8h30 à 17h00 heure de l'est)

Adresse courriel contactus@rockwool.com

2. Identification des dangers

OSHA Ce produit est considéré comme un article selon OSHA 29 CFR 1910.1200.

29 CFR 1910.1200(c) définit un article comme suit : « Article » est un article manufacturé qui est ni un liquide ni une particule : (i) qui est formé selon une forme ou un concept spécifique lors de la fabrication; (ii) qui a des fonctions de l'utilisation finale qui dépendent au complet ou en partie de sa forme ou de son concept lors de l'utilisation finale; et (iii) qui sous des conditions d'emploi normales, n'émet pas plus que de très petites quantités, c'est-à-dire, des quantités infimes ou minuscules de produits chimiques dangereux (tel que déterminé au paragraphe (d) de cette section) et qui ne pose pas un danger physique ou un risque à la santé aux employés. Les articles satisfaisant la définition ci-dessus ne sont pas réglementés par OSHA 29 CFR 1910.1200 et sont exempts des exigences SDS et d'étiquetage.



2. Identification des dangers - Suite

SIMDUT

Ce produit est considéré un article selon le règlement sur les produits dangereux au Canada SOR/2015-17. Les articles manufacturés qui correspondent à la définition de la Loi canadienne sur les produits dangereux (tout article fabriqué selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, qui dans cette forme, dépend au complet ou en partie sur cette forme ou conception et qui, lors de l'installation, si l'usage auquel il est destiné exige son installation, et dont l'usage, en des conditions normales, n'entraîne aucune forme de contact d'un individu avec un produit dangereux) ne sont pas règlementés par le règlement sur les produits dangereux au Canada SOR/2015-17 et sont exempts des exigences SDS et d'étiquetage.

Effets physicochimiques, à la santé humaine et environnementaux adverses

Ce produit peut causer l'irritation mécanique temporaire aux yeux et à la peau. L'irritation temporaire des voies respiratoires supérieures (démangeaisons à la gorge, toux, congestion) peut provenir de l'exposition à la poussière et aux fibres excédant les limites d'exposition applicables. Les troubles chroniques respiratoires, des yeux et de la peau peuvent s'empirer temporairement à cause des poussières et des fibres (consultez la section 8 pour obtenir des directives sur la manipulation sécuritaire).

3. Composition / information sur les ingrédients

Famille de produits	Laine minérale (a, b)	Liant formaldéhyde non ajouté	Liant phénol-formaldéhyde	Sirops, amidon hydrolysé	Huile minérale
I.	97%	<3%	-	<1%	<0,2%
II.	97%	-	<3%	<1%	<0,2%
III.	97%	-	<3%	<1%	<0,2%
IV.	94-67%	-	<3%	<1%	<0,2%
V.	97%	-	<3%	<1%	<0,2%

a: Contenu de fibres (de silicates) vitreuses artificielles à orientation aléatoire avec oxydes alcalins et oxydes alcalinoterreux (Na₂O+K₂O+CaO+ MgO+BaO) supérieurs à 18% par poids et se conforme aux conditions de la Note Q

b: Les fibres en laine vitreuse artificielles sont classifiées par l'IARC comme étant de groupe 3 (pas classifiable en ce qui concerne la cancérogénicité envers les êtres humains)

Autre matériel de surfaçage :

Enveloppe en tissu minéral. Papier aluminium, grille de renforcement des fibres minérales en papier aluminium, papier d'artisanat PE, treillis métallique, pellicule PP, plaque de plâtre, linge minéral, bitume.

4. Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux Rincez immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau (si vous avez des démangeaisons) Enlevez les vêtements contaminés et lavez la peau doucement avec de l'eau froide et du savon doux. N'utilisez jamais de l'air comprimé pour enlever les fibres de la peau ou des vêtements.

Inhalation Si affectée, éloignez-vous de toute exposition.

Ingestion Rincez la bouche et buvez beaucoup d'eau

Si l'irritation persiste, consultez un médecin immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés Eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche (Il n'y a pas de moyen d'extinction non approprié connu).

Équipement de protection pour les pompiers Ne rentrez pas dans une zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris les appareils respiratoires isolants (ARI) approuvés par le NIOSH. Observez les procédures normales de lutte contre l'incendie.

6. Émissions accidentelles

Précautions personnelles Dans le cas de hautes concentrations de poussière : Ventilez et/ou utilisez le même équipement de protection qui est mentionné dans la section 8

Méthodes de nettoyage Utilisez l'équipement de protection personnelle tel que requis. Nettoyez la surface contaminée avec un aspirateur ou trempez-la avec de l'eau pulvérisée avant de balayer. Placez les déchets dans des contenants appropriés pour les éliminer.

7. Manipulation et entreposage

Précautions et manipulation sécuritaire Il n'y a pas de mesure spécifique requise. Il est préférable d'utiliser un couteau dentelé pour couper. Minimisez la création de poussière et assurez la ventilation adéquate du lieu de travail.

Conditions d'entreposage Gardez le produit au sec et dans l'emballage original jusqu'à son emploi.

Matériel incompatible Aucun connu.

8. Contrôles contre l'exposition / protection personnelle

Directives d'exposition Suivez toutes les limites d'exposition applicables. Des règlements locaux peuvent s'appliquer. ROCKWOOL recommande que les utilisateurs des produits se conforment au PEL recommandé par OSHA de 1 f/cc TWA (des fibres d'une longueur supérieure à 5.µm et des diamètres inférieurs à 3.µm). Ce PEL recommandé, ainsi que les pratiques de travail et l'équipement de protection personnelle recommandés, furent adoptés lors d'un accord sur un programme de partenariat en santé et sécurité (PPSS) en 1999 entre OSHA et la North American Insulation Manufacturers Association (NAIMA), dont ROCKWOOL est membre. La conformité au PEL recommandé par OSHA, aux pratiques de travail et à l'équipement de protection du PPSS devraient fournir une protection appropriée contre tout risque à la santé lié à l'inhalation qui pourrait s'associer à l'exposition aux fibres de laine minérale (ACGIH, 1997; NAIMA, 1999; OSHA, 1999; Conseil national de recherches, 2000; IARC, 2001) et pour minimiser l'irritation aux yeux et à la peau.

Référence	Exposition	Limite d'exposition légale ou recommandée
OSHA	Fibres vitreuses synthétiques, longueur > 5 µm, diamètre < 3 µm	1 f/cc TWA (recommandé)
	Particules et poussières inertes non réglementées autrement	15 mg/m3 TWA-PEL (particules totales) 5 mg/m3 TWA-PEL (particules respirables)
ACGIH	Fibres vitreuses synthétiques, longueur > 5 µm, diamètre < 3 µm	1 f/cc TWA (valeur d'exposition TLV)
	Particules non classifiées autrement, sans amiante et < 1% silice cristalline	10 mg/m3 TWA-PEL (particules inhalables) 3 mg/m3 TWA-PEL (particules respirables)

8. Contrôles contre l'exposition / protection personnelle

Contrôles techniques

Fournissez une ventilation par aspiration locale et/ou une ventilation générale à la zone d'exposition principale au-dessous des limites règlementées et recommandées. Méthodes d'aspiration ou de nettoyage humide recommandées

Mesures de protection individuelle, y compris la protection personnelle

Yeux	Portez des lunettes de sécurité avec des protections latérales ou un dispositif semblable
Peau/corps	Portez des gants de protection
	Portez une chemise à manches longues et des pantalons longs
Système respiratoire	Assurez une ventilation appropriée
	Utilisez un appareil de respiration approprié certifié lorsque les particules aériennes surpassent les limites d'exposition (il est recommandé d'utiliser un appareil de respiration contre la poussière de type N95 jetable approuvé par NIOSH correctement mis en place ou mieux)
Hygiène générale	Lavez les mains avec de l'eau froide après avoir manipulé les produits
	Enlevez et lavez les vêtements portés lorsque vous travaillez avec le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide
Couleur	Gris, vert, brun
Odeur	Peut contenir une faible odeur à la résine
Point de fusion	Approximativement 2150°F (1177°C)
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau

10. Stabilité et réactivité

Réactivité et stabilité

Produits de décomposition

Décomposition produits

Les produits de combustion primaires du liant phénol-formaldéhyde rallongé par une résine urée, lorsqu'il est réchauffé à plus de 390°F (200°C), sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, l'ammoniac, l'eau et des quantités infimes de formaldéhyde. D'autres composantes non déterminées pourraient être émises dans des quantités infimes. Habituellement, les émissions se produisent seulement pendant le premier réchauffement. Les gaz émis peuvent irriter les yeux, le nez et la gorge lors du réchauffement initial. Utilisez des appareils respiratoires appropriés (autonomes), surtout dans des espaces clos ou mal ventilés lors du réchauffement initial.

11. Information toxicologique

Les fibres en laine minérale ne sont pas classifiées comme des irritants selon OSHA. Les fibres grossières et la poussière provenant des produits en laine minérale peuvent causer de l'irritation temporaire et réversible (démangeaisons, rougeurs) de la peau et des yeux. Les démangeaisons et l'inflammation potentielle sont une réaction mécanique à la poussière et aux fibres grossières (un diamètre supérieur à environ 5 .m) et ne causent pas des dommages comme les irritants chimiques. En général, les symptômes diminuent dans une courte période de temps suite à l'exposition. En général, lorsque les produits sont manipulés continuellement, les démangeaisons à la peau diminuent.

Les fibres en laine vitreuse artificielles sont classifiées par l'IARC comme étant de groupe 3 (non classifiables par rapport à leur cancérogénicité envers les êtres humains)

12. Renseignements écologiques

Les produits sont stables, ne devraient pas être nuisibles aux animaux, plantes ou poissons et n'ont pas d'effets environnementaux adverses connus.

13. Considérations pour l'élimination

Les produits, tels que fournis, ne devraient pas être caractérisés comme des déchets dangereux selon RCRA s'ils sont éliminés. Les produits ne sont pas considérés des déchets dangereux. Éliminez les déchets selon les règlements environnementaux fédéraux, d'état, provinciaux et locaux. Veuillez vous conformer aux règlements pertinents concernant l'élimination, le recyclage, le traitement, le transport et l'entreposage de contenus et de contenants.

14. Renseignements sur le transport

Aucune précaution spéciale. Ce produit n'est pas considéré un matériel dangereux pour le transport.

15. Information réglementaire

Inventaires internationaux

Les articles sont exempts de toute inscription ou liste d'inventaires de produits chimiques comme TSCA (États-Unis), DSL/NDL (Canada), REACH (UE), ENCS (JP), IECSC (CN), KECL (CR), PICCS (PH), AICS (AUS). Conformément à la section 2, ces produits sont considérés comme étant un article.

Famille de produits	État de la Proposition 65 de la Californie
I.	Ce produit ne contient pas des produits chimiques selon la proposition 65.
II. - V.	Ces produits contiennent du formaldéhyde, un produit connu par l'état de la Californie comme étant une cause de cancer, d'anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

16. Autres renseignements

Date de préparation

Le 16 août 2018

Date de révision

Le 1er novembre 2018

Commentaires au sujet de la révision

Divulgation

L'information comprise dans les présentes se base sur les données considérées précises. Cependant, il n'y a pas de garantie écrite ou implicite concernant la précision de ces données, les résultats devront être obtenus par l'utilisation de celles-ci, ou si cet emploi n'enfreint pas des brevets. Cette information est seulement fournie en tant que guide et sous réserve que la personne la recevant fera des essais pour déterminer la précision et l'aptitude de son objectif personnel. Aucune responsabilité ne sera engagée pour toute blessure ou tout dommage causés par l'utilisation des produits décrits par les présentes.

ROCKWOOL réserve le droit, à sa propre discrétion, de changer et de modifier cette feuille de directives sur l'emploi sécuritaire. Cette version supplante toute autre feuille de données sécuritaires et toute autre version précédente. ROCKWOOL n'assume aucune responsabilité pour les documents téléchargés d'un site Web, à l'exception de ceux téléchargés directement de www.rockwool.com. ROCKWOOL n'assume aucune responsabilité pour la documentation fournie par une tierce partie, car il est impossible pour ROCKWOOL de contrôler le contenu de telle documentation pour garantir sa précision.